

RÈGLEMENT GENERAL

1 - Règlement intérieur : Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, un règlement intérieur est à votre disposition au bureau d'accueil et consultable sur notre site internet. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

2 - Annulation du séjour

- a) Assurance annulation : Nous vous proposons et vous conseillons de prendre une assurance annulation avec la carte multi-avantages de la FFCC - 78, Rue de Rivoli - 75004 PARIS ou www.ffcc.fr.
- b) Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, aucun remboursement ne sera effectué.
- c) Modification de votre réservation : Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité. Toute modification de dates de séjour devra être manuscrite. En l'absence de message de votre part indiquant le report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation. Aucun remboursement ne sera alors effectué.
- d) Prestations non utilisées : Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.
- e) Annulation du fait du Camping : En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.
- f) Annulation du fait du locataire : Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (LRAR) auprès du camping. Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous. Si l'annulation intervient :
- Plus de 30 jours avant la date de début du séjour : l'acompte sera conservé par le camping.
 - Moins de 30 jours avant la date de début du séjour : la totalité du séjour restera due.

3 - Nombre de participants : Il doit correspondre au nombre de personnes indiqué sur le bulletin de réservation, enfants et bébés compris. La Direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping des personnes en surnombre, voire de la famille ou groupe dans sa totalité.

4 - Animaux domestiques : Les animaux ne sont pas autorisés dans les hébergements locatifs.

5 - Responsabilité : La responsabilité du Camping n'est pas engagée en cas de perte, de vol, ou de dommages de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à votre séjour.

Une assurance villégiature est obligatoire et doit être présentée à l'accueil le jour de votre arrivée.

6 - Activités et animations : Toute activité ou animation, gratuite ou payante, mentionnée dans le programme du camping peuvent dans certaines circonstances indépendantes de notre volonté, être modifiée ou annulée lors de votre séjour sans que notre responsabilité ne soit engagée.

7 - Droits à l'image : Lors de votre séjour vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés sur notre site. Nous pouvons éventuellement utiliser ces photos à but commercial ou publicitaire sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée votre opposition à cette pratique.

8 - Litige : En cas de litige et après avoir saisi la Direction de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous dépendons : par voie électronique : www.medicys.fr, ou par voie postale : CM2C - 14, Rue Saint Jean - 75017 PARIS

Fait à :, le :

Signature :

Précédé de la mention

« Lu et approuvé »